

ANNEXE II

Règlement d'examen

CAP Employé de vente spécialisé
Option C : services à la clientèle

LISTE DES DOMAINES

❶ Domaine professionnel

❷ Domaines généraux :

- Expression française ;
- Mathématiques ;
- Vie sociale et professionnelle ;
- Éducation physique et sportive.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE <i>EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ</i> <i>Option C : Services à la clientèle</i>
--

INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unités	Coef.	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance - candidats libres	Durée de l'épreuve ponctuelle
-----------------------	--------	-------	---	--	-------------------------------

DOMAINE PROFESSIONNEL

EP1 – Pratique de la vente et des services liés	U 1	8	CCF	Ponctuelle pratique et orale	30 mn maximum
EP2C – Travaux professionnels liés à la relation client, à l'utilisation de l'espace commercial et à sa valorisation	U 2C	6	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 h 30
EP3 – Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	U 3	2	CCF	Ponctuelle écrite	40 mn

DOMAINES GÉNÉRAUX

EG1 – Expression française	U 4	3	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	2 h
EG2 – Mathématiques	U 5	2	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 h
EG3 – Vie sociale et professionnelle	U 6	1	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 h maximum
EG4 – Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF	ponctuelle	
<i>Épreuve facultative de langue vivante étrangère*</i>			Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 mn

(*) Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.